

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCAATION

LE : 04/12/2023

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 12/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTES : 11

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi 8 décembre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 4 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Alexandre PARIS (pouvoir donné à M. AIGNEL), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Katia DRAGEE

Délibération : ^{TARIF 2024} Sur proposition de Mme le Maire, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE RECONDUIRE les tarifs suivants pour l'année 2024 :

CANTINE :

- Prix du Repas à la cantine scolaire : 4€ tarif unique

PERISCOLAIRE :

- Grille tarifaire modulée suivante (pour rappel grille délibérée le 30.06.2022) :

QUOTIEN FAMILIAL	TARIF HORAIRE	PERISCOLAIRE MATIN	PERISCOLAIRE SOIR
		7H30-8H45	16H30-18H30
QF<300	0.24	0.30	0.48
301>QF<600	0.48	0.60	0.96
601>QF<900	0.72	0.90	1.44
901>QF<1200	0.96	1.20	1.92
1201>QF<1600	1.28	1.60	2.56
QF>1601	1.50	1.87	3.00

- Tarif forfaitaire pour chaque retard lorsque les familles viennent récupérer leurs enfants après les horaires du soir (Périscolaire) : 18.80€

CONCESSION ANCIEN CIMETIERE (rue de l'Eau) :

- 100€ les 30 ans

CONCESSION NOUVEAU CIMETIERE (rue de la Vigne Blanche)

- 150€ les 30 ans
- 220€ les 50 ans

CONCESSION COLUMBARIUM (rue de la Vigne Blanche)

- 150€ les 15 ans
- 250€ les 30 ans
- 330€ les 50 ans

- D'INSTITUER les tarifs suivants pour l'année 2024 :

- Majoration pour non-respect des règles de réservation :
 - Enfant non préinscrit mais présent :
 - prix du repas + 4€
 - prix du périscolaire + 2€

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 8 décembre 2023
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

